

Le PRÉSIDENT: Le bill prévoit la subdivision des actions en celles d'un dollar. Les motifs qu'on nous a fournis l'an passé sont, j'imagine, encore valables, qu'on désire avoir une plus large répartition des actions et que la chose permettrait aux petits investisseurs d'acquérir des actions de la Compagnie.

Le sénateur CROLL: Afin d'éviter les critiques possibles — ce bill a subi quelques critiques à l'autre Chambre—et comme il est possible qu'il y ait de nouveaux membres dans ce comité, il nous faudrait, du moins, avoir une déclaration préliminaire mettant cela de l'avant, pour le bénéfice du compte rendu.

Le PRÉSIDENT: C'est juste.

Le sénateur CROLL: Cela signifierait que nous n'adopterons pas automatiquement le bill uniquement parce que nous l'avons adopté à la dernière session.

M. BURGESS: Messieurs les sénateurs, comme le président l'a déjà fait remarquer, ce bill est rédigé en des termes identiques à ceux d'un bill semblable qui a été étudié par ce comité et adopté par le Sénat, à la dernière session. Il s'agissait du bill S-42 de cette session. Comme je l'ai indiqué, le texte du présent bill est identique. Comme le démontrent les notes explicatives, le bill a pour but de diviser chaque action des 40 millions d'actions autorisées du capital-actions de la Compagnie d'une valeur au pair de cinq dollars en cinq actions d'une valeur au pair d'un dollar. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je souligne que si le requérant n'était pas une compagnie instituée en vertu d'une loi particulière, il ne serait pas nécessaire de demander cette autorisation au Parlement. Il s'agit d'une division ordinaire du capital, ce qui dans le cas d'une compagnie ordinaire se ferait en présentant une demande au Secrétariat d'État.

Le personnel du Sénat a approuvé la forme du bill, et vous avez entendu le rapport de notre conseiller juridique sur ce sujet. J'aimerais souligner que le bill, s'il est adopté, n'augmentera pas le chiffre du capital autorisé de la compagnie à une valeur supérieure à la valeur déterminée de 200 millions de dollars. Comme je l'ai déclaré, cela subdivisera tout simplement les 40 millions actuels d'actions de cinq dollars chacune en 200 millions d'actions d'une valeur au pair d'un dollar.

Afin que les membres du Comité aient une certaine idée de la compagnie, de ses buts et de ses affaires, j'aimerais brossé une brève revue de l'histoire de la compagnie. Je crois que vous savez tous qu'elle a été constituée par une loi spéciale du Parlement, en 1949.

Le sénateur CROLL: Auriez-vous l'obligeance de prendre quelques minutes pour répondre à quelques-unes des critiques soulevées dans l'autre Chambre relativement à ce bill. Pourriez-vous nous exposer le fondement des critiques?

M. BURGESS: Je serais très heureux de lire le compte rendu.

Le sénateur McCUTCHEON: Nous n'avons certainement pas besoin qu'on nous entretienne des critiques ordinaires ici.

Le sénateur CROLL: Il ne s'agit peut-être pas de critiques ordinaires.

M. BURGESS: Je serais très heureux de citer le compte rendu.

Le sénateur CROLL: Je serais certainement très heureux que vous parliez des critiques.

M. BURGESS: Sans prendre beaucoup du temps du Comité, cela serait quelque peu difficile.

Le sénateur WILLIS: Quels étaient les auteurs des critiques.

M. BURGESS: M. Prittie, M. Howard et M. Kindt. Il s'agit de la 3^e lecture.

Le PRÉSIDENT: Quel était le fondement de leurs critiques?

M. BURGESS: C'est qu'il y avait quelque chose de très—je pense que je puis dire—malhonnête de subdiviser le capital de la compagnie, et ensuite par l'entremise d'un courtier mettre le capital sur le marché, les actionnaires actuels pouvant se libérer et faire fortune. Peut-être que si je lisais quelques-unes des observations de M. Kindt, lors de la 3^e lecture, cela aiderait quelque peu. Si les membres du comité veulent